



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



N° D/2022-070

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 23**

**Présents : 13**

**Votants : 17**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

**POUVOIRS :** M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

**EXCUSES :** M. MAY Abdelkrim – M. ERPATE Giovanni – M. DJEDDOU Rabah

**ABSENTS :** M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Marie-Thérèse MUNOZ.

\*\*\*

### **MOTION du 13 décembre 2022 « Appel à l'Etat, au département de Saône et Loire et à l'OPAC71, pour un plan d'urgence visant à sécuriser le quartier de la résidence du Lac »**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Président du Conseil Départemental de Saône et Loire et Monsieur le Président de l'OPAC71,

Le dimanche 11 décembre 2022 un très grave incendie a frappé la commune de Torcy. Il s'est déclaré au 300 rue du Vilet, dans un logement vacant, qui était régulièrement occupé illégalement, et s'est propagé de manière très violente aux habitations mitoyennes. Malgré l'intervention de 240 pompiers, venus de tout le département, huit habitations ont été entièrement détruites par les flammes, et une neuvième a été endommagée.

Le déploiement rapide et conséquent des moyens de sécurité a permis d'éviter le pire, néanmoins la situation pour les familles sinistrées est terrible, en une nuit elles ont tout perdu.

La commune est aux côtés de ces habitants et tous les services sont mobilisés pour les accompagner, et les soutenir dans cette épreuve difficile.

Aujourd'hui, à l'instar de bon nombre de Torcéens, les élus de Torcy sont en colère, car ce drame aurait sans doute pu être évité.

En effet, la situation du logement à l'origine de l'incendie est connue depuis plusieurs mois. Il s'agit d'une habitation squattée, utilisée par les trafiquants comme lieu de « deal ».

La municipalité, tout comme les riverains, ont régulièrement alerté la Police Nationale et l'OPAC71 pour signaler cette occupation illégale, et les tapages occasionnés. Malheureusement aucune mesure efficace n'a été prise pour faire stopper cette situation.

Transmis à la Sous-préfecture  
d'AUTUN  
16 Déc. 2022  
Mairie de TORCY – 71210 TORCY



Aujourd'hui, il est urgent d'agir car ce drame peut se reproduire. En effet, il existe plusieurs logements vacants au sein du parc locatif de la résidence du lac géré par l'OPAC 71. Une partie de ces logements est régulièrement occupée de manière illégale provoquant les mêmes nuisances et dangers que ceux constatés et dénoncés au 300 rue du Vilet.

D'autre part, la configuration, la conception et les matériaux de construction des habitations individuelles de la résidence du Lac sont une source de danger en cas d'incendie volontaire ou involontaire. La propagation du feu entre les toitures rend chaque habitation vulnérable. Chaque incendie est un drame en puissance.

C'est pourquoi le Conseil Municipal porte cette motion et demande de manière urgente un plan d'action pour sécuriser la résidence du Lac et ses habitants.

Nous demandons sans délais :

- Un renfort de police sur le secteur de la résidence du lac pour lutter contre les trafics et occupations illégales,
- La sécurisation des habitations vacantes du parc locatif de l'OPAC 71 par des dispositifs adaptés (alarmes/porte anti-intrusion/surveillance),
- Une meilleure gestion locative du parc, pour que des logements en bon état puissent être attribués rapidement, évitant ainsi tout risque d'intrusion, de vols et de dégradations,
- Un audit sécurité de l'ensemble des logements de la résidence du lac présentant des caractéristiques de construction similaire.

Nous demandons, dans le prolongement :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action global spécifique pour la rénovation urbaine du quartier pavillonnaire de la résidence du lac, dans la poursuite du travail conduit dans le cadre du GPRU.
- Un plan d'action pour sécuriser le quartier de la résidence du lac et de ses abords pour lutter contre les différents trafics et mettre fin à l'impunité des trafiquants.

La municipalité poursuivra une politique forte en matière de prévention et de sécurité. Nous avons déjà renforcé notre service de police municipale, étendu le système de vidéoprotection. Nous poursuivons le travail de prévention de la délinquance dans le cadre du CISPD, néanmoins, ce combat ne peut être mené seul. C'est pourquoi nous demandons à chacun des partenaires, service de l'état et collectivités d'être à nos côtés.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, et sur sa proposition,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **ADOpte** la motion d'« Appel à l'État, au département de Saône et Loire et à l'OPAC71, pour un plan d'urgence visant à sécuriser le quartier de la résidence du Lac »,
- **DIT** que cette motion de soutien sera notifiée auprès de Monsieur le Préfet de Saône et Loire, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Président du Conseil Départemental de Saône et Loire et Monsieur le Président de l'OPAC71.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le ..... 16 DEC. 2022 .....

et publié, affiché ou

notifié le ..... 16 DEC. 2022 .....

Le Maire,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Transmis à la Sous-préfecture  
d'AUTUN  
16 DEC 2022  
Mairie de TORCY - 71210 TORCY